



MAIRIE DE LUSIGNAN – BP 40002 – 86600 LUSIGNAN / TELEPHONE 05 49 43 31 48 / TELECOPIE 05 49 43 61 19
Site: www.lusignan.fr - courriel mairie@lusignan.fr

COMMUNE DE LUSIGNAN (Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PORTANT TABLEAU(X) ANNUEL(S) D'AVANCEMENT DE GRADE

ARRETE N°127/2024

Le Maire de Lusignan,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement,

Vu l'arrêté n°126/2023 en date du 24 mars 2023 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Social Territorial en date du 02 février 2023,

Vu l'arrêté n°127/2023 en date du 24 mars 2023 établissant les Lignes Directrices de Gestion applicables à compter du 1^{er} avril 2023 pour une durée de 3 ans et 9 mois,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de **Rédacteur principal de 1^{ère} classe** :

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	ROYER Marie-Elodie	F	Rédacteur principal de 2ème classe	NEANT	01/01/2024
2/./....././.....

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	0	1

Avancement au grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe :

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	CHARPENTIER VAUCELLE Eric	H	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	NEANT	01/07/2024
2	FY Martine	F	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	NEANT	

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	4	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	1	0
Effectif du grade d'avancement	1	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Vienne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à Lusignan, le 08 avril 2024
Le Maire, Jean-Louis LEDEUX

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Notifié aux l'intéressé(e) le 10/04/2024.....



[Handwritten signatures]